

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2026

. d'affichage : 11.09.2026

N° de la délibération : 2026-122

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60

. présents : 49

. votants : 57

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace séminaire de la Nouvelle Scène à NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mme POTURALSKI Patricia, MM. CARON Gilles, BOITEL Francis, Mme FANCHON Catherine, M. BLOIS Frédéric, Mme SLOWINSKI Corinne, M. BECQUERELLE David, MM. GRIMAUX Patrice, CHRETIEN Gabriel, Mme DESSAINT Corinne, MM. IDE Jean-François, DELVILLE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoit,
M. CARON Gilles avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric,
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe,
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à Mme DA SILVA Estelle,
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoit,
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien,
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques,
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine,

M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine, suppléante,
M. IDE Jean-François était représenté par M. LEROY Olivier, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RAGUENEAU

OBJET :

CONVENTION FRANCE ACTIVE PICARDIE - INITIATIVE SOMME 2026

Initiative Somme France Active Picardie a pour objet de favoriser le développement de la création et de la reprise d'entreprises dans l'ensemble du département de la Somme, au moyen d'une offre d'accompagnement technique et financière proposée aux porteurs de projet.

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme, compétente en matière de développement économique, accompagne les entreprises implantées sur son territoire ainsi que les porteurs de projet souhaitant y créer, reprendre ou développer une activité économique.

Dans ce cadre, une convention de partenariat est proposée entre la Communauté de Communes de l'Est de la Somme et Initiative Somme France Active Picardie, afin de définir les modalités d'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire communautaire à compter du 1er janvier 2026. Cette convention prévoit notamment la désignation d'un interlocuteur référent, l'organisation de permanences, l'accompagnement financier des projets, la mobilisation d'outils de financement tels que le prêt d'honneur, ainsi que la participation à des actions locales en faveur de l'entrepreneuriat.

En contrepartie des actions conduites par Initiative Somme France Active Picardie au bénéfice des habitants ou des personnes projetant de créer ou reprendre une entreprise sur le territoire, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme s'engage à verser une contribution financière annuelle calculée sur la base de 0,50 € par habitant, selon le recensement INSEE au 1er janvier de l'année concernée, soit 19 918 habitants au titre de l'année 2026, représentant un montant total de 9 959 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L 1511-7,

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Est de la Somme,

Vu la compétence développement économique de la collectivité,

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour la période 2022-2028 adopté par la Région Hauts-de-France en Séance Plénière du 8 décembre 2022,

Vu la mise en place par la Région Hauts-de-France d'une convention relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises, permettant aux collectivités territoriales de poursuivre leurs actions conjointes avec les organismes de soutien à la création d'entreprises en attendant la signature des conventions SRDEII,

Vu la convention de partenariat entre la communauté de communes et France Active Picardie– Réseau Initiative Somme, d'une durée d'un an,

Considérant que dans le cadre de la convention de partenariat de 2026 valable pour un an, le coût de la contribution a été fixé à 0,50 €/habitant,

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 (Développement économique, Commerce, Canal Seine Nord Europe, Aménagement du port intérieur, Emploi, Formation) du 10 septembre 2026,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 55 voix pour, 2 abstentions (M. ZIENTEK Sébastien, Mme SCHWEITZER Cécile),

. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat 2026 avec Initiative Somme France Active Picardie,

. **ATTRIBUE** à Initiative Somme France Active Picardie une contribution annuelle, sous forme d'adhésion, d'un montant de 9 959 €, calculée sur la base de 0,50 € par habitant, pour 19 918 habitants au titre de l'année 2026.

. **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LOW

ID : 080-200070985-20260917-DELIB_2026_122-DE

